PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 mai 2015, à 19 h 00, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Valérie La Madeleine.

EST AUSSI ABSENT : monsieur Jean-François Meilleur.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Iris Montini, secrétaire générale adjointe, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Richard Pundzius, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-135-05-15 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant avec le retrait du point 6.5 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
4. Affaires en cours
   4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
   <u>Service du secrétariat général et des communications</u>
   6.1. Décision sur une demande de révision (huis clos)
   6.2. Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / adoption
   6.3. Directive sur les contrats de services adoptée en application de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs / adoption
   6.4. Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / autorisation de consultation
   <u>Service de l'organisation scolaire</u>
   6.5. Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et aux actes d'établissement des écoles de l'Envolée, de l'Odyssée, Le Sablier et de l'école secondaire François-Williams pour l'année scolaire 2015-2016 / Autorisation de consultation
   <u>Service des ressources financières</u>
   6.6. Suivi au Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2014-2015
   6.7. Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016 (reporté à la séance en ajournement du 26 mai 2015)

6.8. Encadrements financiers 2015-2016 (reporté à la séance en ajournement du 26 mai 2015)
6.9. Politique relative aux frais de déplacements et de représentation / autorisation de consultation
Service des ressources matérielles
6.10. Cession de terrain pour la construction d'une école primaire à Chambly
7. Point d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
12.1. Parole aux commissaires-parents
12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 26 mai 2015 à 20 h 00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-136-05-15 Il est proposé par Mme Carole Vigneault d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Monsieur Jacques Landry, président du Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie, fait état de certaines demandes patronales avec lesquelles les membres du syndicat sont en désaccord.

Monsieur Éric Gingras, représentant du Syndicat de Champlain pour les enseignants, fait également lecture de propositions patronales avec lesquelles les membres sont en désaccord. Les syndicats demandent l'appui des membres du Conseil des commissaires afin de dénoncer ces demandes patronales et dénoncer les coupures en éducation. Madame Hélène Roberge mentionne que le Conseil entend bien ce qui est énoncé, mais que la négociation des conventions collectives se passe au niveau national.

Madame Renée Beaulieu se joint à la séance.

Des membres de la 3e génération de la famille de monsieur Joseph-Philippe Labarre mentionnent que leur famille et des citoyens de Varennes ont des inquiétudes quant à la présence de l'école Marie-Victorin dans l'édifice J.-P.-Labarre. Ils font état de la biographie de monsieur J.-P. Labarre, ancien Surintendant et membre du conseil de l'instruction publique et rappellent ses multiples réalisations dans le milieu de l'éducation. Ils demandent quelle est la situation qui prévaut dans le cas des édifices Marie-Victorin et J-P-Labarre et demandent si la commission scolaire serait disposée à considérer la fermeture de l'école Marie-Victorin et la réintégration de l'école J.-P.-Labarre dans l'édifice J.-P.-Labarre afin de résoudre l'ambiguïté au niveau de l'identification des lieux et préserver le patrimoine local et provincial. Madame Hélène Roberge mentionne que des vérifications seront effectuées et qu'un suivi leur sera fait à ce sujet.

Un parent de Beloeil indique souhaiter une entente extraterritoriale, pour que son enfant puisse être inscrit à l'école Vanguard puisque cette école répondrait davantage aux besoins de son enfant. Madame Hélène Roberge mentionne que

les services sont offerts à la Commission scolaire des Patriotes, et que, cette dernière, ne signe donc pas d'entente extraterritoriale pour l'école Vanguard.

Un grand-parent de Beloeil demande à la commission scolaire de signer une entente avec l'école Vanguard. Mme Roberge mentionne bien entendre ce qui est exprimé, mais rappelle que les services sont offerts à la Commission scolaire des Patriotes et que, pour cette raison, cette dernière ne signe pas d'entente extraterritoriale pour l'école Vanguard.

Un citoyen, membre de l'Association des propriétaires de Saint-Bruno, énonce qu'il serait possible pour la Commission scolaire d'économiser en suivant le plan d'action, élaboré par l'Association des propriétaires de Saint-Bruno, pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et, ainsi, limiter l'abattage des frênes se situant sur les terrains de la Commission scolaire. Madame Hélène Roberge demande de transmettre l'information et la Commission scolaire l'analysera.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Décision sur une demande de révision touchant un élève

Huis clos

Madame Renée Beaulieu se retire de la séance pour ce point.

C-137-05-15 Il est proposé par M. Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 44.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-138-05-15 Il est proposé par Monsieur Tremblay que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 16.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Carole Vigneault, responsable du Comité de révision, fait lecture à voix haute du projet de résolution.

Considérant la demande de révision datée du 17 avril 2015 et reçue le 20 avril 2015, par laquelle les plaignants contestent la décision de la direction de l'école de ne pas permettre à leur fils de lire à l'avance des textes lors de situations d'évaluation et que ce refus serait préjudiciable à leur enfant;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 4 mai 2015 et qu'il a entendu la directrice, l'enseignante et l'orthopédagogue de l'école qui ont présenté le dossier de l'élève; il a aussi entendu la coordonnatrice du Service des ressources éducatives qui a apporté des précisions quant aux exigences du ministère en matière d'évaluation et également les parents plaignants;

Considérant que la direction de l'école mentionne que l'élève est en réussite et n'a pas de retard d'apprentissage;

Considérant qu'une des mesures d'adaptation identifiée au plan d'intervention de l'élève prévoit qu'un tiers de temps supplémentaire soit accordé à l'élève en situation d'évaluation;

Considérant que ce temps supplémentaire lui permet de faire deux lectures avant de réaliser ses évaluations;

Considérant que l'enseignante affirme que l'élève n'utilise pas présentement le temps supplémentaire qui lui est alloué et qu'il est en situation de réussite;

Considérant que les parents et l'équipe-école ont le même objectif, soit de rendre l'élève autonome dans l'application de ses stratégies;

Considérant la préoccupation de l'équipe-école de préparer l'élève à vivre positivement les situations d'évaluation du ministère;

Considérant les encadrements du ministère en matière d'évaluation et de sanction des études;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision;

C-139-05-15 Il est proposé par Carole Vigneault :

De maintenir la décision rendue par la direction de l'école à l'effet de ne pas permettre à l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-018-05-15 de recevoir les textes à l'avance lors de situation d'évaluation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Renée Beaulieu réintègre la séance.

6.2 Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs / adoption

Madame Iris Montini, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* confie différents pouvoirs aux commissions scolaires et qu'elle prévoit à ses articles 174 et 181 que le Conseil des commissaires peut déléguer par règlement tout ou partie de ces pouvoirs à son Comité exécutif ou aux cadres de la commission scolaire;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* confient différentes fonctions au dirigeant de l'organisme public;

Considérant que l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que « dans le cas d'une commission scolaire, le conseil des commissaires est le dirigeant de cet organisme. Un tel conseil peut, par règlement, déléguer tout ou partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, au comité exécutif [ou] au directeur général »;

Considérant que la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* confie différents pouvoirs au Conseil des commissaires et que son article 16 permet au Conseil des commissaires de déléguer au Comité exécutif, au directeur général ou à un autre cadre, certains de ces pouvoirs;

Considérant les modifications législatives apportées au cours des dernières années qui rendent nécessaire la révision des trois règlements actuels de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire des Patriotes, soit :

- Règlement n° 1-2009 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs
- Règlement n° 2-2009 concernant l'authenticité des documents
- Règlement n° 4-2009 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ. c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor

Considérant les articles 96.25, 110.13, 183, 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion le 13 avril 2015 et l'avis unanime favorable reçu;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail le 21 avril 2015;

C-140-05-15 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-019-05-15;

Que celui-ci entre en vigueur à la date de publication d'un avis public à cet effet;

Qu'il abroge et remplace les règlements suivants :

- Règlement n° 1-2009 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs;
- Règlement n° 2-2009 concernant l'authenticité des documents;
- Règlement n° 4-2009 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor.

Madame Carole Vigneault demande le vote.

Votent pour : 9

Vote contre : 1

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.3 Directive sur les contrats de services adoptée en application de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs / adoption

Monsieur Gaétan Marcil se retire temporairement de la séance.

Madame Iris Montini, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17), qui prévoit des mesures visant le dénombrement, la planification et le contrôle de la quantité d'effectifs que chaque organisme public est autorisé à avoir à son emploi;

Considérant que cette loi prévoit également des mesures d'autorisation particulières concernant les contrats de services qu'un organisme peut conclure, afin que de tels contrats n'aient pas pour effet d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs;

Considérant qu'afin de s'assurer que les mesures de contrôle des effectifs ne soient pas contournées par la conclusion de contrats de services, cette loi établit un régime d'autorisation préalable fondé sur l'imputabilité du dirigeant de l'organisme, soit le Conseil des commissaires dans le cas d'une commission scolaire;

Considérant qu'afin de ne pas entraver leur bonne marche, les organismes désignés par le Conseil du trésor peuvent prendre une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de leur dirigeant (article 16 de la Loi);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a été désignée par la décision CT-214548 du Conseil du trésor, le 16 décembre 2014, afin de lui permettre de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de son dirigeant;

Considérant l'analyse du dossier faite lors de la séance de travail du 21 avril 2015;

C-141-05-15 Il est proposé par madame Josée Bissonnette:

D'adopter la *Directive sur les contrats de services,* telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-020-05-15;

De mandater la directrice du Service du secrétariat général et des communications afin qu'elle en transmette copie au Conseil du trésor dans les 30 jours de la présente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / autorisation de consultation

Madame Iris Montini, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'obligation pour le conseil des commissaires de chaque commission scolaire d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a été adopté le 22 juin 2009 et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications;

Considérant les articles 96.25, 110.13, 183 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique;*

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant l'étude en séance de travail le 21 avril 2015;

C-142-05-15 Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes;

De fixer au 16 juin 2015 la date limite de retour des avis sur cette consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Service de l'organisation scolaire</u>

6.5 Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et aux actes d'établissement des écoles de l'Envolée, de l'Odyssée, Le Sablier et de l'école secondaire François-Williams pour l'année scolaire 2015-2016 / Autorisation de consultation

Ce point est retiré.

<u>Service des ressources financières</u>

6.6 Suivi au Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2014-2015

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-180-06-14 adoptée lors de la séance en ajournement du 25 juin 2014 demandant l'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'adopter pour l'année 2014-2015 un budget qui prévoyait des dépenses supérieures aux revenus de 5 500 000 $;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a, le 5 août 2014, obtenu du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de présenter un déficit supérieur à la limite d'appropriation du surplus cumulé conditionnellement

à ce qu'un plan de retour à l'équilibre pour l'année 2016-2017 soit présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 15 septembre 2014;

Considérant que le plan de retour à l'équilibre budgétaire devait prévoir des mesures d'économies de 3 633 643 $ dès l'année 2014-2015;

Considérant que le budget 2014-2015 adopté lors de la séance en ajournement du 26 août 2014 par la résolution numéro C-007-08-14 présentait un excédent des dépenses sur les revenus de 5 160 636 $;

Considérant la résolution numéro C-018-09-14 adoptée lors de la séance en ajournement du 2 septembre 2014 adoptait un plan de redressement budgétaire de 5 160 000 $ pour l'année 2014-2015;

Considérant que ce plan de redressement budgétaire prévoyait un reliquat à répartir entre les unités administratives où chaque directeur d'unité administrative devait mettre en œuvre les mesures nécessaires pour un retour à l'équilibre budgétaire de son unité pour l'année 2016-2017;

Considérant la lettre datée du 18 mars 2015 du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demandant de déposer au Conseil des commissaires un état de situation des économies qui devraient se réaliser en 2014-2015 découlant des mesures mises en place par le plan de redressement adopté pour l'année 2014-2015;

Considérant la présentation faite de l'état de situation demandé;

C-143-05-15 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

Que les membres du Conseil des commissaires prennent acte de l'état de situation des économies qui devraient s'élever à 4 037 000 $ pour l'année 2014-2015 comme suite à la mise en place du plan de redressement de 5 160 000 $ adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance en ajournement du 2 septembre 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 mai 2015.

6.8 Encadrements financiers 2015-2016

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 mai 2015.

6.9 Politique relative aux frais de déplacements et de représentation / autorisation de consultation

Monsieur Gaétan Marcil réintègre la séance.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant qu'il est souhaitable d'apporter des modifications à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation,* dans le but de réduire les dépenses de la Commission scolaire;

Considérant que la modification suggérée concerne le retrait de l'indemnité minimale de 2 $ pour des frais de déplacement afin que toutes les indemnités pour frais de déplacement soient établies sur la base du nombre de kilomètres parcourus;

Considérant que ces modifications constitueraient un changement aux conditions de travail du personnel actuellement en vigueur;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des diverses instances concernées par la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

C-144-05-15 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de Politique relative aux frais de déplacement et de représentation;

De fixer au 12 juin 2015 la date limite de retour des avis sur cette consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.10 Cession de terrain pour la construction d'une école primaire à Chambly

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'analyse des prévisions démographiques indiquant une croissance majeure du nombre d'élèves pour la ville de Chambly et qu'à la rentrée de septembre 2014, le secteur était en déficit de sept locaux de classe;

Considérant qu'une demande de construction d'une école primaire a été déposée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 25 juin 2014 (résolution numéro C-174-06-14);

Considérant la lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 7 août 2014, autorisant la Commission scolaire des Patriotes à construire une école de 24 locaux pour l'enseignement primaire et quatre locaux pour l'éducation préscolaire;

Considérant la règle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche voulant que la ville où doit être construite une école doit céder gracieusement le terrain nécessaire à cette construction;

Considérant que la Ville de Chambly a en date du 6 novembre 2012 autorisé, par sa résolution numéro 2012-11-764, une cession d'un terrain municipal à même le site du parc des Patriotes, pour l'établissement d'une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville procédera à la rédaction des documents légaux en lien avec la cession du terrain;

C-145-05-15 Il est proposé par monsieur Christian Huppé :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer tous les documents inhérents à cette transaction, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRE DIVERSE

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec les représentants de la Ville de Chambly et ceux de la CSP au sujet du terrain pour la future école
  ** Le vice-président a remplacé la présidente pour cette rencontre.*
- Rencontre avec le député de Verchères et son attachée politique en compagnie du directeur général

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le journal Le Laurier au sujet de la disparition possible des élections scolaires annoncée par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Entrevue avec le Journal de Montréal au sujet du Congrès de la FCSQ
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet du terrain pour la nouvelle école de Chambly

ACTIVITÉS CSP

- Activité de la Semaine des arts et de la culture de l'école Le Tournesol
- Zumbathon de la Fondation de l'École secondaire De Mortagne
- Exposition des projets personnels des finissants du volet international de l'école secondaire De Mortagne
- Inauguration de l'école des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur
- Célébration du 4e anniversaire du Magasin du Monde de l'école secondaire De Mortagne et de l'accréditation de la première école équitable au Canada
- Conférence de presse conjointe avec le député de Verchères et le maire de Saint-Amable au sujet de l'organisation scolaire à Saint-Amable
- Inauguration de l'agrandissement de l'école de la Mosaïque à Saint-Basile-le-Grand

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du Conseil d'administration du RCSM
- Rencontre du Conseil général de la FCSQ à Québec
- Gala du Mérite en histoire de la Société nationale des Québécois Richelieu−Saint-Laurent
- Finales régionales de Secondaire en spectacle
- Remise des médailles de bronze et d'argent de la FCSQ pour la Montérégie en compagnie du vice-président

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Isabel Godard fait état des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents, de ceux qui seront traités au cours des prochaines rencontres et des conférences à venir à l'intention des parents.

Madame Renée Beaulieu fait état des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des conférences auxquelles certains membres ont participé.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Gaétan Marcil mentionne que, à titre de commissaire de Varennes, il est très sensible aux représentations de la famille Labarre et souhaite qu'une solution puisse être mise de l'avant.

Monsieur Christian Huppé fait état d'une activité de financement, *La course du député Jean-François Roberge*, qui vise à amasser des fonds pour garnir les bibliothèques scolaires, activité à laquelle il est inscrit.

Monsieur Alain Langlois souligne l'initiative du Club de soccer de Boucherville qui a remis aux écoles de la ville dix ballons par école, pour les élèves.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-146-05-15 À 21 h 02, il est proposé par monsieur Christian Huppé d'ajourner la présente séance au 26 mai 2015 à 20 h 00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente	Secrétaire générale adjointe

IM/lc